

Tournoi Loz'in air – Quatrième édition

Règlement complémentaire



Seniors :

Simple H/D, Doubles H/D, Mixte

29 et 30 août 2026

Article 1 : Règles régissant la compétition

La compétition est régie par les règles de la FFBaD et par le présent règlement complémentaire qui est affiché à la salle de compétition. La participation au tournoi entraîne l'acceptation des règles susmentionnées.

Dans l'intérêt du tournoi, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, en accord avec le juge arbitre.

Les compétiteurs doivent être de bonne foi et animés par un esprit sportif.

Le tournoi est référencé sous le numéro 2506302, numéro d'homologation.

Article 2 : Juge Arbitre et Géo

Le tournoi est placé sous l'autorité de Monsieur Eric ITIE en sa qualité de Juge Arbitre. Il a compétence pour résoudre tous litiges qui pourraient survenir durant la compétition sportive, et le pouvoir de prendre toutes décisions pour assurer et préserver l'intérêt du tournoi. Ses décisions sont définitives et sans appel.

Le tirage au sort et le déroulement du tournois est assuré par David ANTUNES en sa qualité de Géo. Il aura en charge l'établissement des tableaux et de l'échéancier ainsi que l'application lors du tournois. Il veillera à la bonne saisie des scores et proposera au juge arbitre les sorties de poules et le palmarès.

Article 3 : Joueurs et Séries

Le tournoi est ouvert aux licenciés de la FFBaD de la **catégorie Minime à vétéran**, étant précisé que le tournoi est ouvert dans les séries de classements N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.

Tout participant doit être en possession de sa licence compétition saison 2025-2026. Sa licence doit être validée au plus tard le 14 août 2026. Un joueur inscrit mais n'ayant pas sa licence à cette date ne pourra pas être retenu pour le tournoi.

Le nombre de participants est limité à 180. La direction du tournoi se réserve cependant le droit d'augmenter cette limite en fonction des échéanciers.

Les joueurs mineurs à la date du tournoi doivent être accompagnés par un responsable adulte qui doit se présenter à la table de marque au début de la compétition.

Article 4 : Tableaux

Les tableaux proposés sont le **Simple Homme (SH)**, le **Simple Dame (SD)**, **Double Homme (DH)**, **Double Dame (DD)** **Double Mixte (DMX)**. Les inscriptions sont possibles à partir de la **catégorie Minime jusqu'à vétéran 10**.

Il ne devra pas y avoir plus de 2 classements d'écart entre les partenaires de double (exemple un joueur D7 ne pourra participer qu'avec un joueur classé entre D9 et R5).

L'intégralité des tableaux se disputent le **Samedi 29 août 2026 pour les simples et le mixte et le dimanche 30 août 2026 pour les doubles**.

Les rencontres se dérouleront par poules (deux sortants) puis en élimination directe ou poule unique.

Un seul tableau par jour est autorisé.

Article 5 : Coût du tournoi et Modalité de paiement

Le montant des droits d'engagement est de 17,00 euros pour 1 tableau et 20 euros pour deux tableaux. Le paiement s'effectuera directement via badnet.

Article 6 : Modalités et Clôture des inscriptions et Classement retenu

La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 14 août 2026 à minuit.

Les inscriptions se font via badnet - <https://badnet.fr/tournoi/public>

Aucune inscription ne sera prise via téléphone ou mail.

En cas de dépassement du nombre maximum d'inscrits (180 personnes), les inscriptions sont retenues en fonction de la date de paiement. C'est l'inscription du deuxième joueur d'une paire qui valide l'inscription.

La série d'affectation d'un joueur sera déterminée par son Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH) **au Jeudi 13 Août 2026.**

Article 7 : Constitution des tableaux

Le tournoi est organisé avec le logiciel BadNet.

Les tableaux sont constitués le mardi 25 août 2026.

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou de scinder les séries selon le nombre de participants, de limiter au besoin les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux selon la méthode qui lui semblera la plus équitable.

Des têtes de séries peuvent être désignées par le comité d'organisation.

Dans le cadre de ses pouvoirs, le juge arbitre pourra, avant le début des matchs, modifier les tableaux en fonction des éventuels forfaits.

Article 8 : Défaillance d'un joueur

Tout joueur connaît les sanctions qu'il encourt en cas de forfait notifié au comité d'organisation après la date du tirage au sort fixée au mardi 25 août 2026 (cf. Règlement Général des Compétitions).

Le joueur déclarant forfait doit prévenir le comité d'organisation et adresser les pièces justificatives à la Ligue Occitanie, dans un délai de cinq jours à compter du 30 août 2026. Les forfaits, notifiés au comité d'organisation après la date de constitution des tableaux, seront remboursés dans les conditions de l'article 3.1.5 du Règlement Général des Compétitions.

Le partenaire d'un joueur défaillant doit prévenir l'organisateur du choix de son nouveau partenaire ou de sa non-participation. Toute modification d'inscription par un joueur doit être notifiée par courriel et confirmée par téléphone aux organisateurs, étant précisé qu'il appartient au Juge Arbitre de valider ou non cette demande.

Article 9 : Convocations

Les convocations sont envoyées à l'adresse mail du responsable (via Bad-NET). Les joueurs sont tenus de respecter leur heure de convocation et doivent se pointer à la table de marque à leur arrivée.

Article 10 : Horaires des rencontres

La rencontre du samedi et dimanche ne débiteront pas avant 8h00.

Les horaires des matchs affichés dans la salle ne sont donnés qu'à titre purement indicatif.

Article 11 : *Déroulement des matchs, Accès au terrain et Temps de repos*

Les joueurs disposent de trois minutes de préparation entre l'appel et le début du match (test des volants et échauffement compris). Un joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'annonce du match peut être déclaré forfait par le Juge Arbitre. Les matchs sont auto-arbitrés, cependant, un joueur peut faire appel à tout moment au Juge Arbitre pour que celui-ci désigne, si possible, un arbitre (ou faisant office). Le joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain durant son match sans autorisation du juge arbitre. Seul ont accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'Organisation, le Juge Arbitre, les Arbitres (ou faisant office), deux coachs par joueur ou équipe (aux arrêts prévus et aux emplacements désignés par l'organisation) et le personnel médical autorisé par le Juge Arbitre. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes au minimum (temps entre la fin du match précédent et l'appel du match suivant). Ce temps peut être réduit avec l'accord des deux joueurs.

Article 12 : *Volants et Tenue*

Les volants plumes sont à la charge des joueurs. Les volants retenus en cas de litige sont les volants plumes RSL Tournay n°3, proposés en vente sur place. Si le volant touche un obstacle (plafonds, paniers de basket, câbles ou toute structure attenante) :

- A l'engagement, il est remis une fois.
- Pendant un échange, il est considéré comme faute.

Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBad est exigée sur les terrains.

Article 13 : *Récompenses*

Les récompenses sont remises le samedi soir pour les tableaux du jour et le dimanche soir pour les restants.

Article 14 : *Réclamations diverses formulées au Juge Arbitre et/ou à la table de marque*

Seul un responsable de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Un joueur qui désire s'absenter de la compétition doit le signaler au Juge Arbitre qui doit donner son accord, ainsi qu'à la table de marque. Il doit revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match.

Article 15 : *Clause Exonératoire de responsabilité du comité d'organisation*

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou tout autre incident qui surviendrait durant la compétition.

Article 16 : *Prohibitions*

L'utilisation de substances illicites et de tous moyens destinés au dopage est prohibée ; la liste des produits dopants étant publiée par le Ministère des Sports. L'utilisation des cigarettes, même électronique, est interdite dans le gymnase.

Article 17 : *Photographies*

Des photos peuvent être prises pendant le tournoi et diffusées sur le site internet du club ou dans des revues à vocation de mise en avant du club. Celles-ci peuvent être retirées sur simple demande des intéressés ou des responsables légaux.

EXCELLENT TOURNOI A TOUS Le COmité DEPartemental 48

Organisé par le CODEP 48

lozère
LE DÉPARTEMENT

4ÈME ÉDITION DU TOURNOI
LOZ IN AIR
29 & 30 août 2026
Marvejols - Lozère (48)
Complexe sportif Le Ranquet

Aux joueurs de
NC à N3

17€ un tableau
20€ deux tableaux

Simple ou mixte le samedi
Double le dimanche

Inscription sur badnet
jusqu'au 14 août

Repas / soirée animée à 19€
Apéro, entrée, plat et dessert
Hébergement & petit dej' à 25€
Réservation auprès du BCBG
06 48 08 89 88 - bcbg.for.ever@gmail.com

LANGOGNE badminton
JEREM'ARRIATORS
Marvejols
QUÉZAC
Carrefour market
Badminton Occitane
FFBad